



syndicat membre de l'  
**Solidaires** Union  
syndicale

## "SUD Recherche EPST" : un syndicat pour tous les personnels travaillant dans les EPST

Ce nouveau syndicat a été créé en février 2003 au *Cemagref*. Il s'est très rapidement élargi à des collègues de l'INRETS, du CNRS et de l'INRA et compte aujourd'hui également des syndiqués à l'INSERM et à l'IRD<sup>1</sup>, tous désireux :

1) de rassembler les personnels travaillant dans les EPST (Etablissements Publics à caractère Scientifique et Technologique - cf liste au dos), quel que soit leur statut (titulaire, CDD, thésard, mis à disposition par un tiers, rémunéré par le biais d'une structure privée...) et quel que soit leur métier (technicien, administratif, chercheur, ingénieur, agent de ménage...)

2) de rejoindre une organisation - l'**Union Syndicale Solidaires** - qui regroupe des syndicats du public et du privé et se bat avec conviction et pugnacité, en lien avec d'autres mouvements associatifs (Attac, AC !, Droit au Logement...), pour un autre partage des richesses et l'existence de services publics forts, au service de la population.

Les statuts du syndicat ainsi que la charte financière ont été adoptés lors du 1<sup>er</sup> congrès qui s'est tenu à Marly-le-Roi les 1 et 2 avril 2004. Le choix de l'architecture et du mode de fonctionnement interne du syndicat a été guidé par la volonté de favoriser à la fois :

- un échange à la base entre les adhérents des EPST situés sur une même zone géographique, par le biais de **sections locales inter-EPST**

- la constitution de **branches nationales d'organismes** regroupant les adhérents d'un même organisme au plan national, dotées d'une large autonomie pour s'organiser et intervenir face à leur Direction sur les questions propres à leur organisme, tout en bénéficiant de la richesse d'une réflexion inter-EPST.

- **la mise en commun de capacités de réflexion et de forces militantes** au niveau du syndicat pour traiter toutes les questions communes à l'ensemble des EPST (statuts des personnels, rôle et statut des EPST, politique de recherche, budget de la recherche, évaluation...) et pouvoir définir une position commune forte vis-à-vis de la tutelle ministérielle Recherche.

Voir liste des implantations déjà existantes en dernière page et pour plus d'informations :

- rendez-vous sur notre site <http://www.sud-recherche.org/>
- contactez-nous à l'adresse : [contact@sud-recherche.org](mailto:contact@sud-recherche.org)

### **Pour construire le syndicat inter-catégoriel et inter-EPST dont les personnels de la Recherche Publique ont besoin**

### **REJOIGNEZ - NOUS !**

<sup>1</sup> Ses adhérents viennent d'horizons divers : au Cemagref, ce sont les anciens adhérents CFDT qui ont décidé de rompre, collectivement, avec cette confédération dans laquelle ils ne se retrouvaient plus, et qui ont été rejoints par des non-syndiqués ; à l'INRA, les 3/4 des adhérents n'avaient jamais été syndiqués auparavant ; au CNRS, à l'INRETS, à l'INSERM, à l'IRD, ceux qui ont rejoint SUD Recherche EPST venaient d'autres syndicats (CGT et CFDT essentiellement) ou n'étaient pas syndiqués jusqu'alors.

### *Qu'est-ce que SUD et l'Union syndicale Solidaires ?*

Les syndicats SUD sont de création récente (le premier, SUD-PTT est né en 1988) mais ils ne cessent de se développer. Ils se sont regroupés en 1998 avec une dizaine de syndicats non-confédérés déjà existants pour former une union syndicale qui porte aujourd'hui le nom de « Solidaires » et compte environ 80 000 adhérents, dans le secteur public et le secteur privé. Pour en savoir plus :

- lire *Qu'est-ce que SUD Solidaires ?* paru aux éditions de l'Archipel en septembre 2002.
- visiter le site de Solidaires <http://www.solidaires.org/>

### **Pourquoi rejoindre le mouvement des syndicats SUD (Solidaires, Unitaires, Démocratiques) au sein de l'Union syndicale Solidaires ?**

Le rôle d'un syndicat - tel que nous le concevons en tout cas - c'est bien sûr de s'occuper au quotidien des questions qui préoccupent le personnel qu'il représente, de défendre ses droits et d'obtenir des améliorations de sa situation. Mais c'est aussi de se donner les moyens d'agir, avec d'autres, sur les terrains où se jouent les grandes décisions qui vont déterminer notre avenir et qui dépassent largement le niveau de chaque EPST : sur des questions comme les retraites, la place et le rôle des services publics, la politique de l'emploi, la politique de recherche et son financement... c'est au niveau du gouvernement et du Parlement français, de l'Union Européenne, voire au niveau du G8 ou de l'OMC que se prennent les décisions ! Il faut être capables de se battre sur ces terrains-là aussi ... et cela on ne peut le faire qu'en se regroupant avec d'autres pour pouvoir faire entendre un autre son de cloche dans le débat public.

### **Rejoindre les syndicats adhérents à l'Union syndicale Solidaires, c'est rejoindre des syndicats**

\* qui se sont engagés, avec pugnacité et sans complexe, pour relever le défi posé par l'hégémonie d'une logique financière incontrôlée qui prétend imposer sa loi à toutes les activités humaines (y compris l'enseignement et la recherche) et secrète un cortège d'inégalités et de pauvreté croissantes<sup>2</sup>, sans parler des atteintes à l'environnement

\* qui n'hésitent pas à reformuler autrement les questions (quel partage des richesses produites et pas seulement quelle durée de cotisation pour la retraite, par exemple)

\* qui défendent avec conviction les services publics, non par corporatisme, mais parce qu'ils sont les garants d'une égalité de traitement des citoyens et d'une indépendance vis-à-vis des intérêts privés<sup>3</sup>.

\* qui fonctionnent entre eux plutôt comme un réseau d'échange et d'entraide, laissant à chaque syndicat une grande liberté de positionnement et d'action (il n'y a pas - pour l'instant du moins ! - de structure pyramidale lourde comme dans les autres grandes centrales)

### **C'est aussi refuser de s'enfermer dans une « tour d'ivoire » ...**

La participation à l'Union Syndicale **Solidaires**, regroupant des syndicats de tous horizons, public et privé, nous donne une ouverture et une possibilité d'échanges et de confrontations avec d'autres acteurs de la recherche (personnels des universités, de la recherche industrielle...) mais aussi ceux qui bénéficient de ses résultats (ou les subissent ?) ; pour notre part, nous considérons que la recherche publique n'est pas la propriété de ses personnels et nous devons donc accepter de nous faire interpellé sur son rôle et ses finalités par les citoyens (cf. débats et tensions à propos de la recherche sur les OGM, les neurosciences ou le nucléaire).

<sup>2</sup> loin de se combler, le fossé entre pays riches et pays pauvres ne cesse de s'agrandir : en 30 ans, les inégalités entre les 20 pays les plus riches et les 20 pays les plus pauvres du monde ont été multipliées par 3...

<sup>3</sup> aspect particulièrement important pour la recherche et l'expertise... (cf. les enjeux financiers colossaux sur la brevetabilité du vivant : médicaments...)

## **Pourquoi un syndicat commun à tous les EPST ?**

De notre (déjà longue) expérience syndicale<sup>4</sup>, nous avons acquis la conviction qu'il faut organiser un syndicat commun à l'ensemble des EPST :

\* les EPST et leurs personnels ont une « communauté de destin ». Ils sont régis par des textes législatifs et réglementaires communs<sup>5</sup> élaborés sous la responsabilité de la tutelle Recherche : loi d'orientation et de développement de la recherche de juillet 1982 créant les EPST, statut - cadre des fonctionnaires des EPST de décembre 1983, arrêté du 31 août 2001 pour la mise en application de l'ARTT, etc.... Ils sont déclinés ensuite dans chaque organisme selon leurs spécificités et les marges de manœuvre qui leur sont laissées. *Tout ce socle risque d'être fondamentalement remanié par la nouvelle Loi qui va être promulguée avant l'été.*

\* les Directions d'organismes se réunissent régulièrement entre elles (également au niveau régional) et avec le Ministère de la Recherche pour se coordonner et arrêter des stratégies communes, pouvant déboucher sur des actions de restructurations transversales (génopoles par exemple).

\* les syndicats eux, sont émiettés par organismes et/ou par catégories de personnels (chercheurs d'un côté, ingénieurs, techniciens et administratifs de l'autre) et se retrouvent confrontés un par un, dans chaque organisme, aux divers plans stratégiques et contrats quadriennaux, aux projets de réforme, au développement de l'emploi précaire, etc, sans pouvoir réagir tous ensemble de manière coordonnée et efficace.

## **Pourquoi un syndicat inter-catégoriel ?**

C'est pour nous une évidence et une exigence incontournable, tant par rapport aux valeurs dont nous voulons être porteurs que par rapport à l'efficacité de l'action syndicale.

Comment prétendre se battre pour plus de justice, de démocratie, de solidarité dans le monde si on n'est même pas capables d'essayer de mettre ces beaux concepts en pratique entre nous, dans notre milieu de travail de tous les jours ? Si chacun-e ne veut discuter qu'avec ses « semblables » ?

Comment créer un rapport de force vis-à-vis de l'administration si on se présente divisés, chacun avec les revendications de « sa caste » ? C'est du gâteau pour les directions et les tutelles ministérielles de choisir parmi ces revendications éparses celles auxquelles elles voudront bien répondre et celles qu'elles vont laisser tomber... Et on sent bien à ce jeu-là qui seront les gagnants et qui seront les perdants...

***Non au communautarisme,  
vive la diversité et la solidarité !***

Nous voulons jeter les bases d'un syndicat qui regroupe tous les personnels travaillant dans l'ensemble des EPST (personnels propres ou mis à disposition, titulaires ou précaires, qui tous sont membres à part entière de la communauté de travail). Nous avons créé, avec *SUD Recherche EPST*, la structure syndicale qui le permet. A vous d'en faire quelque chose !

D'ores et déjà, moins de deux ans après sa création, *SUD Recherche EPST* comporte 4 branches constituées : une branche *Cemagref* (où il est la première organisation syndicale), une branche INRA, une branche INRETS et une branche CNRS-INSERM.

<sup>4</sup> Parmi les militants qui ont fondé ou rejoint *SUD Recherche EPST*, un certain nombre ont déjà rempli précédemment des mandats de représentants du personnel en CAP, CTP (CTP Central d'organismes et CTP Ministériel), Conseil d'Administration, CHS, Comité National de la Recherche Scientifique...

<sup>5</sup> Les textes pris pour les EPST concernent aussi le CEE (Centre d'Etudes de l'Emploi), dont les personnels sont CNRS

## Champ de syndicalisation de SUD Recherche EPST tel que défini dans ses statuts (article 3) :

« Peut faire partie du syndicat toute personne relevant de ou travaillant dans ou pour un EPST (Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique) ou un EPA (Etablissement Public à caractère Administratif) de Recherche et leurs filiales ou groupements, sans distinction de statut, d'employeur ou de fonction. Une personne qui a cessé son activité dans l'un de ces organismes de recherche pour cause de départ à la retraite, de chômage ou de mise en disponibilité peut être adhérente du syndicat. »

### Liste des EPST, présentés par ordre de taille décroissante :

Sigle	Nom officiel développé	Effectif (arrondi)
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique	26500
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique	8600
INSERM	Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale	5200
IRD	Institut de Recherche pour le Développement (ex-ORSTOM)	1700 <sup>(1)</sup>
INRIA	Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique	1000 <sup>(2)</sup>
Cemagref	Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts	900 <sup>(3)</sup>
LCPC	Laboratoire Central des Ponts et Chaussées	570
INRETS	Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité	420
INED	Institut National d'Etudes Démographiques	170

(1) 2200 si on tient compte des collaborateurs recrutés localement à l'étranger

(2) 3000 annoncés par la DG de l'INRIA, tant les CDD sont considérés comme l'emploi « normal »...

(3) en comptant les titulaires Agriculture mis à disposition (près d'un tiers de l'effectif de permanents)

### Implantations SUD Recherche EPST au 1<sup>er</sup> janvier 2005

(sont soulignées les sections syndicales constituées, comptant plus de 5 adhérents) :

Auvergne (Cemagref, INRA)

Avignon (INRA)

Banyuls (CNRS)

Bouches du Rhône (Cemagref, CNRS, INRETS)

Bordeaux (Cemagref, INRA)

Caen (CNRS)

Côte d'Azur (CNRS, INRA)

Grenoble (Cemagref, CNRS)

Guadeloupe (INRA)

Lille (INRETS, INRA)

Loiret (Cemagref)

Lyon (Cemagref, INRETS, CNRS)

Mons (INRA)

Montpellier (Cemagref, CNRS, INRA)

Nancy (CNRS)

Ile-de-France (Cemagref, INRA, INRETS, CNRS, INSERM) <sup>(4)</sup>

Le Pin au Haras (INRA)

Rennes (Cemagref, INRA, CNRS)

Thonon-les-Bains (INRA)

Toulouse (INRA, CNRS)

Tours (INRA)

<sup>(4)</sup> la nouvelle section « Ile-de-France » regroupe l'ensemble des adhérents d'Antony, Orsay, Ivry, Arcueil, Versailles-Grignon, Jouy-en-Josas, Gif-sur-Yvette, Chatenay-Malabry, Paris

***Plus que jamais, en ces temps de libéralisme triomphant où on veut nous convaincre que la seule solution, à tous les niveaux, c'est de jouer à fond le jeu de la compétition, du chacun pour soi, il faut remettre au goût du jour la solidarité, redonner vie à l'action collective et refonder un syndicalisme de masse, porté par les personnels***



<http://www.sud-recherche.org/>

syndicat membre de l'



<http://www.solidaires.org/>